



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Zetes Industries – Euronext Bruxelles

**Publication relative à une notification de transparence  
(article 14, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)**

---

**Bruxelles, 8 mai 2017, 18h00**

#### 1. Résumé de la notification

Zetes Industries S.A. a reçu ce 4 mai 2017 une notification de transparence, dont il résulte que, suite à une cession d'actions réalisée en date du 27 avril 2017, Axa S.A. ne détient plus de droit de vote de la société. La société Axa S.A. a ainsi franchi vers le bas le seuil de participation de 3%.

#### 2. Contenu de la notification

La déclaration datée du 4 mai 2017 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
--

Franchissement vers le bas du seuil minimum
---

- Notification par :

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
--


- Personnes(s) tenue(s) à notification :

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Axa S.A.	25 Avenue de Matignon 75008 Paris France
Axa Belgium	25 Boulevard du Souverain 1170 Bruxelles Belgique

- Cédants des droits de vote : non applicable
- Date de dépassement de seuil : 27/04/2017
- Seuil franchi (en %) : 3%
- Dénominateur : 5.389.714
- Détails de la notification :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
AXA S.A	0	0		0,00%	
AXA belgium	199 453	0			
Sous-total	199 453				
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>		<b>0,00%</b>	

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
<b>TOTAL</b>							

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

<b>TOTAL (A &amp; B)</b>	# de droits de vote	% de droits de vote
	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

**CALCULER**

- Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :

Axa Belgium est une filiale d'AXA Holdings Belgium, elle-même filiale d'AXA. Les entités opérationnelles du Groupe AXA comprenant les sociétés d'assurance filiales d'AXA agissent et exercent leurs droits de vote indépendamment de toute autre entité du Groupe AXA exerçant des activités de gestion d'actifs dans les conditions posées à l'article 11 §2 de la loi du 2 mai 2007.

### 3. Divers

- Le présent communiqué est consultable sur le site web de Zetes Industries SA via le lien <http://investors.zetes.com/regulated-communications>.
- Personne(s) de contact :  
Financial Communications Manager  
Sarah Dheedene  
T +32 2 728 37 48 .  
E sarah.dheedene@zetes.com

### 4. A propos de Zetes

Zetes est un Groupe international hautement spécialisé dans les solutions d'identification et de mobilité. Connecter l'essentiel est au cœur de notre métier : les mouvements physiques et les flux numériques, nos clients et leurs données critiques mais également les consommateurs et les entreprises, les citoyens et les gouvernements. Par l'utilisation des technologies les plus novatrices, nous permettons à nos clients d'améliorer la vitesse et la qualité de leurs processus ainsi que l'exactitude de leurs données afin de rester à la pointe de leur industrie. C'est ce qui fait de Zetes à la fois un pionnier et un leader sur son marché.

Le Groupe Zetes a son siège à Bruxelles et emploie plus de 1.100 personnes à travers 21 pays dans la zone EMEA. Zetes a pour ambition d'atteindre une croissance et des profits durables. En 2016, son chiffre d'affaires s'élevait à 253,4 million €.

Pour plus d'informations à propos de Zetes, rendez-vous sur le site de Zetes: [www.zetes.com](http://www.zetes.com)